

PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL SPÉCIALISÉ(E) EN GESTION DES CONFLITS

Le Cabinet RH

Notre mission est de conseiller et accompagner nos clients dans la prévention, la gestion et la résolution des différends dans leur milieu de travail. Nous offrons des services qui respectent les plus hauts standards de qualités tout en étant indépendants, objectifs et efficaces.



Nous sommes à la recherche d'un(e) nouvel(le) allié(e) pour compléter notre équipe

Nous avons besoin d'un(e) psychologue du travail ou d'un(e) psychosociologue dévoué(e) qui aiderait nos clients dans la prévention et la gestion des différends auxquels ils sont confrontés dans leur milieu de travail.

Concrètement, il s'agit de donner de la formation, du coaching, de mener des analyses du climat du travail ainsi que des facilitations de groupe et des médiations.

Nous cherchons une personne qui partage les valeurs des membres de l'équipe soit : le respect, l'excellence, l'éthique, la collaboration et le plaisir au travail.

Pourquoi Choisir Le Cabinet RH?

Pour un environnement de travail agréable et des collègues formidables. Nous aimons nous dépasser, travailler en équipe et être utiles à nos clients.

En plus d'avoir l'opportunité de devenir un expert en gestion des conflits organisationnels, cet emploi vous offre la possibilité de découvrir de multiples environnements de travail et d'aider des organisations (de toutes les tailles qu'elles soient publiques ou privées), mais surtout des êtres humains ayant des problématiques prenantes. Il s'agit d'un emploi exigeant, mais hautement satisfaisant et valorisant.

Si vous êtes intéressé(e) à faire partie de notre équipe, nous vous prions de faire parvenir une lettre de présentation ainsi que votre curriculum vitae par courriel à : **M^{me} Marie-Claude Ouellet, Gestionnaire organisationnelle, mcouellet@lecabinetrh.com**

Conditions de travail concurrentielles et adaptées à vos besoins qui vous permettront de vous accomplir et de vous dépasser

- » Télétravail
- » Plan de développement personnalisé
- » Assurance collective
- » Paiement des cotisations aux ordres professionnels pertinents
- » Boni à la performance